



**AGENCE PORTUAIRE,  
MARITIME ET FLUVIALE**

**DIRECTION GENERALE**

N° 574 – APMF/DG/SRI/18.

**AVIS AUX OPERATEURS ET AUX USAGERS**

**Objet :** Basculement de la perception des RFM et DSM vers le Système TradeNet

Il est porté à la connaissance du public que les « Redevances de Flux Maritimes » (RFM) et les « Droits Sur Marchandises » (DSM) seront désormais intégrés dans le guichet unique électronique TradeNet.

Cette disposition est applicable pour toutes les déclarations en douanes enregistrées à compter du 1er Avril 2018 auprès des bureaux des douanes informatisés et connectés audit système.

A cet effet :

- la facture relative aux RFM et DSM sera émise par déclaration en douane et mise à disposition des opérateurs et de leurs représentants, sous format électronique, à travers TradeNet ;
- le paiement s'effectuera par virement bancaire à travers le Module Paiement de TradeNet, de la même manière que les paiements des droits et taxes douaniers ; et
- le paiement des RFM et DSM fera partie des conditions préalables à l'émission de la quittance douanière et à l'enlèvement des marchandises.

Dans un esprit de facilitation et pour s'aligner avec le « crédit de droits et taxes », un « crédit RFM et DSM » sera également mis en place dont les modalités seront les mêmes que celles relatives au « crédit PG ». Les opérateurs intéressés sont invités à prendre contact directement avec le Service Exploitation de l'APMF (a.tsiamidy@gmail.com / iravaka@apmf.mg – tél. 032 11 258 91 / 032 11 257 74) et à se conformer à la procédure mise en place.

Pour toute assistance relative à l'utilisation du Module Paiement et/ou du Système TradeNet, les opérateurs sont invités à prendre contact avec le TradeNet Helpdesk (mg.tradenet@sgs.com – tél. 020 23 564 10 poste 341 / 032 05 564 10).

Et pour toute autre information complémentaire, les opérateurs sont invités à prendre contact avec le Service des Relations avec les Institutions de l'APMF (rfmdsm@apmf.mg / fanantenana@apmf.mg – tél. 032 11 257 29).

Fait à Antananarivo, le **15 MARS 2018**,  
**Le Directeur Général de l'Agence  
Portuaire, Maritime et Fluviale**



**ANADE Jozobis**